



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LA REHABILITATION DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL GEORGES POMPIDOU AU TITRE DU DISPOSITIF «FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) »

**DÉCISION N° DM-23-134
EN DATE DU 16 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DE-21-03-1-08 en date du 10 mars 2021 portant approbation du programme de rénovation du centre Georges Pompidou;

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation du centre sportif et culturel Georges Pompidou objet de la présente décision s'inscrit dans le cadre du dispositif « Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) »;

CONSIDÉRANT que le coût total hors taxes du projet est estimé à 33 100 000 €;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser ce projet ambitieux de la ville afin de répondre aux besoins sportifs et culturels des citoyens et de l'urgence de la transition écologique de réhabiliter le centre;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une dotation pour le projet de réhabilitation du centre sportif et culturel Georges Pompidou;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Métropole du Grand Paris une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain »; d'un montant de 3 310 000 euros soit 10% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230316-Imc1H10681H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/03/2023
Date de Publication : 17/03/2023